

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocoll der durch den Wiener Kongress für die
Organisation und Administration der Rheinschiffahrt
Instituirten Central-Commission. 1822-1832
1830**

501 (19.12.1830) Pièce jointe

Copie

Du 7 Juillet 1812.

1^{re} Division.

Au Sous-prefet de Mayence.

Navigaton du Rhin.

J'ai défendu, M^e, plus d'une fois au Maire de Castel de souffrir que des bateaux venant de Strasbourg et même d'ailleurs fussent reus à stationner à l'embouchure du Mein près de Costheim, pour y verser leurs chargemens dans des bateaux de Mayence, destinés pour la navigation descendante. Les motifs de cette défense, sont, le respect dû aux réglemens qui désignent le port de Mayence pour ces opérations, l'intérêt de l'état et de la commune pour la rentrée des droits à percevoir, et plus encore la sûreté des bateaux et des marchandises. Cependant ces abus subsistent, et le Maire de Castel, l'adjoint de Costheim continuent à les tolérer. Il n'y a que peu de tems qu'un bateau chargé de chanvre couru les plus grands risques; et il y a seulement trois jours que cinq bateaux chargés de tabacs tentèrent de faire leur versement au même lieu; mais menacés de faire naufrage par la violence du vent, ils furent obligés de se replier sur la rive gauche, où ils exécutèrent leur versement en fraude. Il est de mon devoir et du votre d'empêcher de pareils abus. En conséquence, M^e, je vous charge de renouveler de la manière la plus expresse, au maire de Castel, et à l'adjoint de Costheim; la défense de souffrir qu'aucun bateau chargé de marchandises en fasse le versement dans d'autres bateaux à la pointe du Mein; Vous les rendrez responsables des accidens que leur négligence pourrait occasionner, et vous m'informerez de la réponse qu'ils auront faite à la notification de vos ordres. Vous voudrez bien, en outre, vous faire rendre compte, de tems en tems, de leur exécution et y veiller par vous même autant qu'il vous sera possible.

Gezeichnet auf der Urschrift: B^{on} de St. André.

Für die gleichlautende Abschrift des im Präfectur Archiv in Mainz deponirten Originals,

l. L. S.)

Gez: Schmitt,

Großherzogf. Regierungs-Secretär, beauftragt mit der Aufsicht
auf jenes Archiv.

5 Janvier 1858.

Piece jointe à la déclaration de M. le Commissaire de France au 50^e Bureau le 1^{er} Janv. du 1858.

Etat.

Liège en planches.

Bois de teinture en bûches.

Bois d'ibémisteri.

Cire non ouvrée.

Colle de poisson.

Cuir brut et finis.

Sucre brut et tassé.

Café.

Cacao.

Canelle, Cypria lignea et Scariofon.

Griffe. 1: Clous, Griffes et Antofles de 1

Muscades.

Mais.

Pivre et Piment.

Thé.

Riz, Sagou et Tapioca.

Coton en laine.

Fromages.

Citrons, Oranges et leurs Variétés.

Fruits secs.

Houblon.

Laines en Masse.

Dents d'Elephant.

Ecailles de Tortue.

Noire de perle.

Cornes de bétail préparées et en fauillets.

Plomb brut.

Etain brut.

Smalt et Azur.

Paux brutes

Furons de baleine bruts.

Pelleteries non ouvrées.

Pois en Masse.

Soufre.

Gommis d'Acacia 1: Arabique, Caoutchouc, Aloès, Opium, Camphre, Cachou
et tous les Sucs végétaux d'Europe, autres que liquides.

Cochonille

Cochonille, Indigo, Rocou, Orseille et toutes autres Teintures et Tannins,
autres que liquides.

Bitumes solides.

Bois odorans.

Bulbes et Oignons.

Couleurs, celles liquides exceptées.

Graines d'Amome.

Espices médicinales.

Graisses non liquides.

Antimoine.

Arsenic métallique.

Mercur natif ou Vif Argent.

Produits chimiques, ceux liquides exceptés.

Substances propres à la Médecine et à la Parfumerie.

Tabacs en feuilles.

Pois grèges et moulinées.

Os de bétail.

Dents de loup.

Colle forte.

Crillons.

Graines oléagineuses.

Fruits à distiller.

Semences forestales.

Chicorie en racine.

Chardons cardiers.

Bois communs.

Coques de coco.

Cullebasses vides.

Grains durs à tailler.

Ecorces de Tilleul pour cordages.

Plants d'arbes.

Jus de réglisse.

Glu.

Plantes Alcalines.

Marc d'Olives sec / grignon /

Plomb battu ou laminé.

Zinc autres qu'ouvé.

Manganèse.

Graphite.

Confitures sèches.

Gingembre.

Fer platine ou laminé.

Ter de trifidui.

Acier naturel et fondu.

Cuivre et Laiton bruts, battus ou laminés.

Fil de cuivre.

Cuivre doré en lingots, battu et filé surfil.

Cuivre argenté en masses, battu et filé surfil.

Etain battu et laminé.

Bismuth.

* * Armes autres que celles de calibre.

* * Bimbeloterie.

* Liège ouvré.

* Caractères d'imprimerie.

* * Ciro ouvré.

* * Cordages.

* * Frites.

* Chanvre et Lin.

* * Fournitures d'horlogerie.

* * Horloges en bois.

* Instrumens aratoires, d'Optique, de Calcul, d'Observation, de Chirurgie, de Chimie,
de Musique.

* * Jons.

* Limes et râpes.

* Machines et Mécaniques.

* Mercure.

* Meubles.

* * Mirrors.

* Outils.

* * Ouvrages en bois.

* * Parapluies.

* * Peaux ouvrées.

* Plumes.

* Scies.

* * Paques et billes de Billard.

* * Vannerie à dénommer.

* * Verres à Lunettes.

* * Vitifications.

* * Parfumerie.

* * Epices préparées.

* * Amidon.

* * Bougies de flamme de balaine et de cachalot.

* * Chandelles de suif.

* * Fanons de balaine apprêtés.

* Poterie

- * Poterie. { de terre. ^(grossière)
de grès communs. ^{Fayence.}
- ** Porcelaine.
- ** Verres et Cristaux. { grands miroirs étamés.
Verres à cadran.
- * Ouvrages de poil autres que les tapis.
- * Cartes.
- * Papier.
- * Livres.
- ** Cartes géographiques.
- ** Gravures et Lithographies.
- ** Musique gravée.
- ** Pelletteries ouvrées.
- * Ouvrages en plomb.
- ** Ceraill taillé non monté.
- * Bâts non garnis de cuir.
- ** Effets à Usage.
- ** Objets de collection hors de commerce.
- * Sucres raffinés.
- ** Acier ouvré.
- ** Cuivre allié de zinc filé poli, sauf celui pour les cordes d'instruments et celui propre à la benderie.
- ** Cuivre doré filé sur soie.
- ** Cuivre doré filé ouvré.
- ** Cuivre argenté filé sur soie.
- ** Cuivre ouvré autres que pur, allié, doré ou argenté.
- ** Etain ouvré.
- ** Zinc ouvré.
- ** Bismuthé ouvré.
- ** Savons.
- ** Poterie de grès fin.
- ** Verrierie de toute sorte.
- ** Glaces.
- ** Schakos de feutre garnis de cuir.
- ** Peaux préparées et ouvrées.
- ** Plaques.
- ** Coutellerie.
- ** Ouvrages d'horlogerie montés.
- ** Sellerie.
- ** Tabletterie.

Nota. Les Marchandises fabriquées non comprises dans cet état ne'en jouiront pas moins du transit en passe de bout et sans entrepôt qui peut leur être accordé par les lois générales de France.